

A l'invitation de la *National Foundation for Infantile Paralysis* des États-Unis, le Canada fut invité à participer aux essais tenus sur place aux États-Unis en 1954, au cours desquels près de 1,830,000 enfants participèrent\*. Trois groupes d'enfants appartenant aux provinces de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de l'Alberta furent compris dans ces essais.

Le Conseil canadien d'hygiène publique, lors de sa 65<sup>e</sup> réunion, tenue au mois de mai 1954, a étudié la question de la production du vaccin au Canada. On a calculé, à cette époque, quels seraient les besoins immédiats, au cas où les essais des États-Unis seraient couronnés de succès. On a fait savoir aux sous-ministres provinciaux de la Santé quels seraient le coût (\$1.50 la dose triple) et les quantités de vaccin qui pourraient être mises à la disposition de chacun.

L'incertitude dans laquelle on se trouvait en attendant les résultats des essais sur place compliqua l'organisation à cette époque et dans la suite; mais, en surveillant de près la situation aux États-Unis, il était possible de constater en général que le succès serait suffisant pour justifier une forte production de vaccin. Au cours des discussions tenues avec les provinces au cours de l'été de 1954, il fut convenu que le coût du vaccin fabriqué pour être utilisé en 1955 et fourni gratuitement à tous les enfants serait assumé à parts égales par le gouvernement fédéral et par les provinces, grâce aux fonds attribués par le Programme national d'hygiène. Entre juin et novembre, toutes les provinces avaient soumis leurs projets. On se mit à produire, aux laboratoires Connaught, une quantité de vaccin suffisante pour inoculer 50,000 enfants en 1955, et l'on s'aboucha avec l'Institut de microbiologie et d'hygiène, où la construction d'aménagements spéciaux fut entreprise dans ce but.

#### PRODUCTION ET DISTRIBUTION

Lors de la 66<sup>e</sup> réunion du Conseil canadien d'hygiène publique, tenue en octobre 1954, on analysa en détail les essais faits aux États-Unis. En cette occasion, le directeur des laboratoires Connaught déclare que l'on n'avait pas constaté que l'utilisation du vaccin auprès de 250,000 enfants eût causé de complications ou de réactions sérieuses, que l'on avait rencontré des titres d'anticorps très élevés et que l'introduction du tissu de Rhésus n'avait causé aucune réaction fâcheuse. Il ajoute cependant que l'utilisation du vaccin soulève plusieurs problèmes qui sont graves et qui nécessiteront, pour être réglés, de sérieuses recherches.

Après l'étude de ce rapport, le Conseil a souscrit à la décision prise au sujet des préparatifs à faire en vue de la distribution du vaccin à titre expérimental et en est arrivé à une entente sur les conditions auxquelles ce vaccin pourrait être utilisé. Voici la déclaration de principes adoptée par le Conseil à cette époque:

- 1° Que les enfants âgés de cinq et six ans soient les premiers à être vaccinés, car il est constaté que, à ces âges, les taux d'atteinte sont élevés et que l'infection de ces enfants constitue une menace pour les enfants plus âgés. On estime à 500,000 environ, en 1955, le nombre des enfants qui se trouvent dans les maternelles, le cours préparatoire et la 1<sup>re</sup> année des écoles canadiennes. De plus, il est entendu que les enfants qui, en 1954, ont reçu le matériel de "contrôle" au cours des essais faits dans trois provinces devront être vaccinés.
- 2° Que, au cas où il resterait du vaccin après avoir satisfait aux obligations de 1°, la priorité soit ensuite accordée aux enfants de quatre ans.
- 3° Que, bien qu'il soit à souhaiter que l'incidence de la paralysie chez les enfants vaccinés et chez ceux qui ne le sont pas, chez ces groupes d'âge, soit enregistrée, il n'est pas nécessaire d'accompagner l'administration du vaccin de l'administration d'un matériel de "contrôle", ou de prendre des échantillons de sang en vue d'en évaluer les anticorps.
- 4° Qu'il serait très opportun, puisqu'il sera possible, espère-t-on, de distribuer le vaccin au début de mars, de terminer le programme de vaccination à la fin d'avril, au plus tard, à condition que les autorités fédérales accordent la permission de distribuer nécessaire.
- 5° Qu'il soit compris que, en attendant la publication des résultats obtenus par les essais actuels de vaccination contre la poliomyélite, le vaccin continue d'être utilisé à titre expérimental et ne soit pas offert au public comme un agent d'immunisation reconnu.

\* Au cours des essais effectués aux États-Unis, près de 440,000 enfants ont reçu une ou plusieurs injections de vaccin, et près de 210,000 une substance appelée "placebo", qui consiste en une substance nutritive où le virus croît. Plus de 1,100,000 enfants de 44 États ont servi de groupe-témoin et sujets d'observation. Près de 40,000 enfants, choisis parmi ces trois groupes, ont donné un ou plusieurs échantillons de sang (règle générale, trois). On a analysé ces échantillons dans 27 laboratoires des États-Unis et du Canada, afin de constater s'ils contenaient des anticorps de la poliomyélite.